

Directeur ou directrice de l'externat — Rôle et responsabilités

Les directeurs et directrices francophone et anglophone de l'externat travaillent ensemble pour diriger tous les aspects des stages cliniques (3e et 4e années du Programme d'études médicales de premier cycle). Ils relèvent du Vice-doyen aux Études médicales de premier cycle. Le temps à consacrer à ces fonctions est d'environ une journée par semaine.

Attributions

1. Conseiller les différents directeurs et directrices de stage d'externat dans l'exécution de leur mandat pédagogique.
2. Assurer une supervision appropriée des stagiaires.
3. Aider au recrutement et à l'orientation des nouveaux directeurs et directrices de stage avec le concours des directeurs et directrices de département.
4. Coprésider les réunions du Comité de l'externat et coordonner tous les aspects des stages cliniques, dont les stages au choix, les stages à option et le cours Retour aux principes essentiels.
5. Coprésider les réunions du Comité de promotions concernant des étudiants à l'externat.
6. Siéger au Comité principal des promotions.
7. Représenter l'externat au Comité du programme d'études de premier cycle.
8. Représenter l'externat au Comité de révision du programme d'études.
9. Assister à au moins 50 % des réunions de comités requises, à défaut de quoi le Vice-doyen en sera avisé.
10. Veiller à ce que des évaluations formatives et de mi-stage soient fournies pour chacun des stages.
11. Veiller au renouvellement annuel de 15 % des questions d'examen pour chaque stage.

12. Participer à des présentations aux étudiants et étudiantes sur le tirage au sort concernant les stages, le jumelage pour la résidence et le Stage préparatoire.
13. Représenter les responsables du Programme MD aux cérémonies telles que la collation des grades, la Cérémonie de la blouse blanche et la Cérémonie de réaffirmation.
14. Présenter au Comité du programme d'études de premier cycle une liste de directeurs et directrices de stage d'externat aux fins d'approbation.
15. Interagir avec le Vice-doyen, les codirecteurs et codirectrices du préexternat, le directeur ou la directrice de l'Évaluation, le directeur ou la directrice de la Responsabilité sociale et les codirecteurs et les codirectrices de tous les sous-comités du Comité du programme d'études de premier cycle pour assurer l'intégration efficace des différents éléments et aspects du programme de même que l'utilisation de méthodes d'évaluation appropriées.
16. Encourager le perfectionnement du corps professoral dans des domaines intéressant les études médicales de premier cycle.
17. Se tenir au courant des avancées et des tendances en pédagogie médicale et favoriser la recherche et l'innovation dans ce domaine.
18. En collaboration avec le Vice-doyen aux Études médicales de premier cycle et le conseiller ou la conseillère aux études, offrir du counselling aux étudiants et mettre au point, au besoin, un plan de mesures correctives pour les étudiants et étudiantes présentant des problèmes de rendement scolaire.
19. Présenter le programme d'externat aux étudiants et étudiantes et leur offrir des conseils, sur demande, sur les stages cliniques en lien avec leur choix de carrière potentiel.
20. Gère les demandes d'appel des étudiants et étudiantes pour des évaluations sommatives à l'externat, volet francophone selon le règlement des études médicales de premier cycle.
21. Mettre en application la politique d'assiduité pour les étudiants et étudiantes de l'externat.

22. Fournir, sur demande, des documents pour l'agrément.
23. Représenter le Vice-doyen aux Études médicales de premier cycle à des réunions et à des présentations pertinentes, au besoin.
24. Présenter un rapport annuel (conformément à une exigence d'agrément) au Vice-doyen aux Études médicales de premier cycle et au Comité du programme d'études de premier cycle.

Révisé le 30 juin 2017

